



**Internat d'excellence
de Sourdun**

Académie de Créteil

100, rue de Paris
BP 20 001 - Sourdun
77487 Provins Cedex

Christine GUÉRAND-PASSEY
Adjointe Gestionnaire
-Agent Comptable
Fax : 01 64 53 24 00

internat@internat-sourdun.fr
www.internat-sourdun.fr

REMISES D'ORDRES TEMPORAIRES

ACCORDEES PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

A compter du 16.03.2020

Compte tenu de la situation sanitaire pandémique liée au Coronavirus dit « Covid-19 », déclarée état d'urgence sanitaire par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, constituant une circonstance de force majeure, des mesures de restriction de circulation et de confinement obligatoires décidées par le Gouvernement à compter du 12 mars 2020, de la fermeture des établissements scolaires qui en a découlée, dont le collège lycée-internat d'excellence de Sourdun à compter du 16 mars,

Les remises d'ordres de droit seront appliquées sur :

- 1) Pension, demi-pension (réalisées par rappel sur les constatations du 3^{ème} trimestre avril-juillet 2020)
- 2) Location de studio
- 3) Voyage scolaire en Angleterre annulé (remboursé le 15 mai par l'Agent-Comptable).

Les sommes à restituer seront soit remboursées aux familles, soit affectées aux créances antérieures de même nature, soit affectées sur les créances de droits constatés du 3^{ème} trimestre, en cas de retour des élèves (au prorata du temps de présence effective à l'établissement).

En cas de question, merci de contacter Mme GUÉRAND-PASSEY à : int.0772737g@ac-creteil.fr

Le Proviseur,
Julien MARAVAL

